

	<p style="text-align: right;">Date : 26/09/2007</p> <p>La collaboration entre bibliothèques aux collections multi langues, une nécessité pour augmenter le nombre d'utilisateurs et améliorer les services</p> <p>Madame Maria Araceli García Martín Facultativo del Estado de Bibliotecas araceli.garcia@aeci.es Agencia Española de Cooperación Internacional - Agence Espagnole de la Coopération Internationale (Madrid-Espagne)</p> <p>Traduction : septembre 2007 Martine Ernoult FADBEN France martine.ernoult@wanadoo.fr</p>
Meeting:	97 Government Libraries
Simultaneous Interpretation:	No
<p style="text-align: center;">WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 73RD IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL 19-23 August 2007, Durban, South Africa http://www.ifla.org/iv/ifla73/index.htm</p>	

Résumé

L'Espagne possède une bibliographie multilingue en constante croissance, conséquence d'une société de plus en plus multiculturelle due à l'immigration et à la présence renforcée en Europe, mais elle dispose aussi de nombreuses publications, dans les diverses langues parlées sur son territoire : l'espagnol ou castillan, le galicien, le catalan et le basque. Les différentes bibliothèques appartenant au Système Espagnol des Bibliothèques conservent leurs productions mais ils s'avère nécessaire d'établir des systèmes de collaboration entre elles, afin que ces publications trouvent une meilleure diffusion et soient plus accessibles aux usagers intéressés. Le modèle de coopération qui est proposé dans cette étude est le consortium, de par les garanties juridiques qu'il possède intrinsèquement et les bons résultats qu'il propose souvent. En plus de tendre vers un travail plus efficace, le regroupement du travail permet une plus grande régularité et une meilleure coordination des activités quotidiennes. La mission principale de ce consortium sera de contribuer au développement de la société de l'information à travers la création d'un dépôt qui, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, garantira la conservation et l'usage des publications conservées dans les différentes bibliothèques espagnoles.

Introduction

Cette étude se situe dans la perspective du poste de travail de celle qui l'élabore, elle présente, donc, mon point de vue, celui d'une bibliothécaire affectée dans une bibliothèque gouvernementale dépendant du ministère du commerce extérieur et de la coopération. Autrement dit la bibliothèque de l'Agence Espagnole de la Coopération Internationale (AECI). La bibliothèque compte environ de 700 000 volumes et possède trois grandes spécificités : la culture latino américaine, la culture islamique et la coopération au développement.

L'objectif de la collaboration entre des sociétés aux fortes différences culturelles est inhérent à l'institution, ce n'est pas par hasard qu'elle s'occupe d'aide au développement des populations les plus défavorisées tant sur le plan économique que culturel. Le fait que l'institution se situe en Espagne conforte encore davantage sa vocation multiculturelle et multilinguistique. Bien que l'immigration soit un fait récent en Espagne, lié au développement économique et à une présence politique accrue au plan européen, elle se réalise avec des effets concomitants d'apports culturels inégalables. Les langues d'origine des usagers sont nombreuses et les bibliothèques ne peuvent pas toutes assurer des services à toutes les minorités linguistiques, la bibliothèque de l'AECI, possède quant à elle, une expertise multilinguistique et multiculturelle, avec des services plus particulièrement orientés vers l'Amérique latine (un fonds bibliographique dense pour chaque langues indigènes) ainsi que vers le monde arabe.

Plusieurs autres bibliothèques gouvernementales ont l'habitude de travailler avec des langues différentes, puisque l'Espagne compte déjà quatre langues officielles : l'espagnol ou « castillan », parlé dans tout le pays, mais aussi le galicien, le catalan et le basque qui côtoient l'espagnol dans leurs régions respectives. Les institutions officielles régionales possédant leur propre langue publient déjà de nombreux documents dans ces langues. Certaines d'entre elles publient également des documents dans d'autres langues que l'espagnol dans le but de faciliter l'intégration des immigrants. Le respect de la culture de ces communautés se concrétise dans la conservation et la diffusion des textes dans leur propre langue en dehors de leur zone linguistique, chacun souhaitant pouvoir accéder, en voyageant à travers l'Espagne, aux publications officielles dans sa propre langue.

Ainsi, si nous regroupons l'objectif de coopération de l'AECI, avec ses importantes collections multiculturelles et multilinguistiques, et au cas singulier espagnol, de partage entre personnes venues d'autres cultures et notre propre diversité linguistique et culturelle, on comprendra notre volonté de faire collaborer toutes les bibliothèques à la fois pour augmenter les services et les usagers de nos collections multilingues.

Le mode de collaboration envisagé dans cette étude offrira la possibilité de créer un consortium. Nous commencerons par montrer sa nécessité et son mode de constitution. Ensuite nous étudierons sa faisabilité, pour cela nous analyserons les possibilités de gestion que proposent les consortiums en général, et pour finir nous analyserons la viabilité d'un projet commun à toutes les bibliothèques gouvernementales dont l'objectif principal est la mutualisation des collections multilingues.

La nécessité d'un consortium en Espagne pour faciliter la coopération en matière de publications multi langues et dans son mode de constitution

Nous devons prendre en compte deux aspects :

- L'existence de textes en langues non officielles en Espagne, qui sont conservés dans les bibliothèques.
- L'existence de textes publiés par les différentes administrations espagnoles dans les différentes langues officielles.

Le premier aspect devra s'envisager dans une perspective supra nationale.

Les directives du conseil de l'Europe approuvées en 2000, référents « à la liberté d'expression et au libre accès à l'information » préconisent l'accès aux réseaux et à l'accès à l'information, mais en plus, comme le défend la société de l'information, la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique des usagers potentiels. A la technologie des accès s'ajoutent une coopération de contenu. Cet aspect requiert une coopération entre bibliothèques de chaque pays à l'échelle internationale. Dans ces règles, on remarque que les autorités de tutelles considèrent les services bibliothécaires dans le cadre d'une politique nationale et internationale à la croisée des chemins des secteurs des archives, des bibliothèques et des musées. Cette recommandation est à son tour en conformité avec les orientations politiques formulées dans le 5^{ème} plan cadre de l'Union Européenne.

Le second aspect devra s'envisager dans une perspective nationale.

La constitution espagnole de 1976, dans son article 44, reconnaît que les pouvoirs publics promeuvent l'accès à la culture pour tous. L'article 149.2 signale que, sans faire ombrage au travail que peuvent assumer les communautés autonomes, l'Etat doit considérer le service de la culture comme un devoir et une tâche essentielle et devra faciliter l'échange culturel entre les autonomes en accord avec elles.

La responsabilité d'établir un diagnostic de l'ensemble des bibliothèques administratives publiques ou privées, afin de disposer d'une vision globale de tous les systèmes de réseau, de consortium appartient à l'administration générale de l'Etat.

Le décret 582/1989 du 19 mai, définit le règlement de bibliothèques publiques d'Etat et du Système Espagnol des Bibliothèques, précise que la conservation du patrimoine est une mission parmi d'autres des bibliothèques publiques. Ici on considère que la conservation et une meilleure diffusion des textes multilingues garantissent une utilisation plus grande et plus démocratique, outre le fait de constituer un patrimoine documentaire et linguistique.

Le projet de loi 121/112 sur la lecture, le livre et les bibliothèques date de 2007. Il précise dans son chapitre V, article 11.2, en référence aux principes et valeurs des bibliothèques, au point C : « la pluralité, en vertu de laquelle on doit acquérir, conserver et rendre accessible la plus grande diversité possible de documents reflétant la diversité de la société et sa richesse linguistique ». Ce projet englobe les aspects premier et second, car dans la richesse et la pluralité des textes sont présent autant les langues officielles de l'Espagne, que celles des autres citoyens qui viennent dans notre pays, et qui fréquentent les bibliothèques.

Ce projet de loi 121/112 Chapitre V, article 13-3, précise que se constituera un conseil de coopération avec pour fonction d'élaborer des plans réguliers pour promouvoir et améliorer les bibliothèques et leur services. Cet organe collégial à la composition inter administrative organisera la coordination des bibliothèques entre l'administration générale gouvernementale, les communautés autonomes et les administrations locales. Ce conseil pourra être chargé de coordonner les activités des différents types de bibliothèques des différentes administrations afin d'atteindre l'objectif fixé par le regroupement des collections et la conservation des textes en différentes langues.

Le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif pourrait être l'établissement d'une norme sur dépôt légal qui prévoirait une obligation de coopération entre les différentes administrations espagnoles pour conserver le dépôt des publications multilingues qui leurs sont propres.

Le point 1 de la disposition finale du projet de loi 121/112, de l'année 2007 et ce qui en découle dit : « le gouvernement sera autorisé à dicter le nombre des dispositions nécessaires à l'application et au développement de la présente loi ».

Quant à la manière d'arriver à la réalisation de la collaboration entre bibliothèques pour garantir la conservation et l'usage généralisé des collections multilingues conservées dans les

bibliothèques d'Etat, on proposera la constitution d'un consortium, comme on l'exposera plus tard.

La mission de ce consortium s'exposera dans un projet concret, qui intégrera en filigrane comme lignes stratégiques la contribution à la Société de l'Information. Pour cela le consortium devra travailler à l'accessibilité en ligne et à la conservation numérique des biens multilingues du patrimoine bibliographique espagnol, lui-même protégé par l'article 50 de la loi 16/1985 sur le patrimoine historique - loi du 25 juin 1985.

Pour mener à bien sa mission, le consortium devra réaliser deux types d'action :

- la création de ressources numériques, par numérisation du patrimoine bibliographique, avec des métadonnées qui codifient leur description et permettent leur intégration dans les archives ouvertes (OAI), conformément aux spécifications de l'« open archives initiative protocol for metadata harvesting » (OAI-PMH)
- la transformation des enregistrements numériques existants en enregistrement accessibles dans un répertoire OAI assujettis à la norme ISO 15836 (Dublin Core) avec pour objectif d'augmenter la visibilité et l'accessibilité de ces ressources électroniques.

Etant donné la grande diversité des bibliothèques espagnoles qui devraient collaborer, nous proposerons comme première étape de ce travail de regrouper les bibliothèques gouvernementales. De cette façon nous cernerons le thème, avec l'efficacité méthodologique et conceptuelle que cela suppose, sans oublier son nécessaire élargissement aux autres types de bibliothèques.

Le consortium comme formule de coopération

Dans leur gestion, les bibliothèques espagnoles ont déjà adopté traditionnellement des formules de coopération mutuelle. Prenant en compte le besoin essentiel de l'harmonisation des données des ressources intégrées, on a abouti à la nécessité de les gérer dans des environnements organisés plus souples et qui apportent des garanties juridiques à la coopération traditionnelle.

L'objet de cette étude est l'analyse du processus de création d'une politique publique dans le secteur éducatif et culturel, auxquelles les bibliothèques appartiennent, et plus particulièrement l'étude de la politique actuelle de mise en place de systèmes de collaboration pour la poursuite d'objectifs communs à plusieurs établissements, par la création de consortium, avec l'hypothèse de rentabilité et d'économie de ressources que cela suppose.

Avec les regroupements de bibliothèques on espère, par la coopération, offrir un accès plus large et plus démocratique aux ressources informationnelles au meilleur prix possible, ce qui tournera au bénéfice d'une meilleure gestion économique et d'un allègement des ressources humaines pour les bibliothèques, leur permettant ainsi d'offrir de nouveaux services à valeur ajoutée aux usagers et une présence plus dynamique et valorisée.

Les regroupements de bibliothèques peuvent être une bonne orientation de coopération pour les pays qui manquent de ressources, comme le sont les pays en voie de développement, car l'accès plus large aux ressources informationnelles, ressources en formation et en éducation, peut augmenter leurs capacités de développement.

Le consortium de bibliothèques : analyse et faisabilité

Le consortium se constituerait avec les bibliothèques gouvernementales. Etant donné la complexité de l'administration espagnole, divisée en administration générale de l'Etat, Administration autonome et administration locale, nous nous limiterons à regrouper, du moins dans une première étape, les bibliothèques des ministères et des organismes autonomes.

Bien que les bibliothèques les plus aptes à la coopération et à l'organisation en consortium soit celle des universités, les bibliothèques gouvernementales partagent de nombreuses valeurs qui peuvent nous permettre d'envisager des possibilités de travail collaboratif. Elles possèdent ensemble un fonds très important, et elles s'intègrent dans des organismes gouvernementaux de taille et de raison d'être diverses. Ce sont des bibliothèques complexes, car les usagers, au niveau d'étude élevé, ne sont pas aussi accompagnés que dans les bibliothèques universitaires, mais leur vocation ne tend pas non plus vers l'universalisme des bibliothèques publiques.

En Espagne les bibliothèques gouvernementales présentent de nombreux problèmes de coordination, au point que leurs pratiques de travail qui souffrent parfois d'un trait excessif d'autonomie, individualisme et d'isolement. Selon leur spécialité elles peuvent collaborer avec des bibliothèques universitaires, malgré leurs différences. Ainsi, on peut lister ce qui les rendrait candidates au regroupement :

- la spécialisation de la bibliothèque ;
- l'accueil d'usagers (niveau d'étude supérieur) ;
- la possession de collections historiques ;
- les orientations de leurs institutions ;
- la mission de mémoire d'une époque ;
- la hauteur du projet sociétal qui réclame son meilleur usage ;
- le multiculturalisme de l'environnement de la société qu'elle doit refléter.

Leur structure de base et leur organisation varient. Le contexte est large et fluctuant, surtout si nous envisageons toutes les relations d'interdépendance qu'elles entretiennent avec les ministères et les différents organismes gouvernementaux. Par conséquent, nous nous limiterons au sujet qui nous intéresse, la bibliothèque, et nous centrerons notre étude sur les agents et les usagers, le matériel et les moyens techniques, le mobilier et l'informatique.

Description et analyse de l'organisation des bibliothèques

Après avoir réalisé une étude de la DAFO, nous pouvons conclure en soulignant les caractéristiques suivantes de l'environnement dans lequel se développerait la coopération entre les bibliothèques gouvernementales.

1) Facteurs internes : points forts et points faibles.

Points forts

- une situation homogène d'automatisation entre les bibliothèques gouvernementales,
- un bon réseau de communication ;
- la généralisation de standards pour la numérisation des données bibliographiques ;
- l'abondante demande d'information de la part des établissements ministériels ;
- une abondance inépuisable de ressources informationnelles, impossible à acquérir par établissement, pousse à une certaine coopération ;
- l'augmentation des habitudes de travail en équipe ;
- La coopération est la garantie de survie, l'isolement d'une bibliothèque la fait stagner.

Points faibles

- une globalisation excessive du traitement intellectuel, qui élimine peu à peu la diversité locale ;
- la faible protection des éditions locales et nationale en général, face à l'intérêt d'acquérir toute la production des grandes maisons d'édition internationales ;
- le risque que les consortiums augmentent la tendance à marginaliser les éditions des institutions gouvernementales et les petites éditions en langues provinciales ;

- la nécessité d'affronter des restructurations internes qui requièrent du temps et des compromis ;
- la plupart des regroupements de bibliothèques ne sont pas préparés à assumer une augmentation des responsabilités, ils se basent sur des programmes peu structurés et de nature transitoire ;
- des objectifs pratiques, mais de faible portée ;
- le manque de vision stratégique et de perspective à long terme ;
- la fragilité de l'organisation ;
- l'absence de répercussion sur les réformes des institutions dans lesquelles s'inscrivent les bibliothèques ;
- la dépendance des services centraux ;
- l'attachement aux télécommunications ;
- l'absence d'harmonisation entre les registres bibliographiques ;
- la nécessité de désheber sans cesse le catalogue ;
- l'usage de toutes les listes d'autorité matière rend difficile la récupération dans un catalogue collectif.

2) Facteurs externes : opportunités et risques

Opportunités

- Avec un catalogue collectif l'usage et la visibilité des ressources informationnelles augmentent et rentabilisent les coûts ;
- de nombreuses entreprises tentent de s'accaparer les produits nécessaires à un grand nombre de bibliothèques (logiciels, matériel informatique et ressources informationnelles) établissant une concurrence entre elles qui améliore leurs produits, baisse les coûts et améliore les services après-vente.

Risques

- Il existe de nombreux groupes économiques (en particulier les éditeurs et les entreprises technologiques) qui attendent l'opportunité d'imposer leurs intérêts ;
- le coût économique de l'information est très élevé : l'acquisition d'un produit n'est rentable que s'il se maintient dans le temps, ce qui conditionne les budgets de fonctionnement ;
- le coût en temps pour organiser, compiler et structurer l'information est très élevé ;
- les supports technologiques de l'information ont besoin d'évoluer très rapidement, et les professionnels de l'information ont besoin d'une formation continue, qui demande du temps et de l'argent ;
- on peut craindre que les institutions gouvernementales coupent les crédits ce qui paralyserait le projet et laisserait incomplets les catalogues et autres produits électroniques ;
- l'autofinancement des bibliothèques, est un point de départ pour lequel nous devons lutter pas à pas ;
- les systèmes politiques dans le secteur de l'éducation et de la culture ont trop d'influence sur le développement des programmes et des modèles de coopération. ;
- l'absence de politique nationale pour l'accès aux ressources électroniques peut faire échouer les initiatives de coopération ;
- il est nécessaire de compter sur la garantie des financements ;
- la dispersion et le grand nombre de services offerts liés ralentissent l'accès aux ressources ;
- l'intégration de bibliothèques. La vocation de prestations de services et de spécialisations thématiques différentes nuit à la convergence, à l'organisation d'une politique globale.

Le processus de mise en œuvre du consortium des bibliothèques gouvernementales

Etant donné la plus grande facilité d'accès aux nouvelles publications sur tous types de supports que nous permettent les nouvelles technologies, les bibliothèques doivent donc en permettre l'accès à leurs usagers. Or elles ne peuvent le faire que si elles collaborent avec d'autres centres pour faire baisser les coûts et ainsi permettre non seulement l'accès à un plus grand nombre de publications, mais également d'autres services. Le point clé, cependant, est la nécessité de coopérer. Dans notre cas, le point fort de la coopération se focalisera sur le fait de rentabiliser au maximum les collections multilingues d'un groupe déterminé de bibliothèques. En principe, la formule juridique du consortium permet:

- la coopération volontaire entre différents types d'organisations ;
- la participation de différents types d'administrations publiques et d'institutions privées ;
- le partage de fonctions, activités et services entre différents types d'entités ;
- la mise en place d'un modèle de gestion orienté vers la qualité et l'efficacité dans les prestations censurées ;
- la possibilité de négocier des contrats ;
- la possibilité de gestion financière autonome ;
- la possibilité d'acquérir, de posséder, de disposer et de louer
- la possibilité d'accepter des lègues, des héritages, dons et aides ;
- la possibilité de constituer ou de participer à d'autres entités.

La nécessité de créer un consortium

La mission élémentaire de ce consortium serait : « L'amélioration de la qualité des services des bibliothèques fondées sur des collections multilingues, à travers une coopération inter bibliothèques ». Pour cela nous pouvons détailler les aspects suivants :

- améliorer la rentabilité des collections en langues étrangères, et plus particulièrement en arabe, à cause des liens culturels qui rapprochent ces pays à l'Espagne ;
- réaliser une organisation plus professionnelle des services que nous pouvons donner, en nous basant sur des caractéristiques propres, analysant les objectifs et établissement des systèmes d'évaluation et de contrôle de qualité ;
- réaliser des politiques d'acquisition et le développement de collection multilingues plus cordonnées et stables ;
- réaliser des sites web multilingues qui contribueront à leur meilleure diffusion ;
- assurer la pérennité des collections ;
- créer des synergies entre différents départements ministériels ;
- promouvoir une utilisation efficace de l'information ;
- soutenir la docimologie, l'éducation et la recherche ;
- augmenter la disponibilité et l'accès aux ressources ;
- développer une politique de gestion des collections dans un cadre national.

Les objectifs qui se démarquent, en termes généraux, sont :

- la coopération entre bibliothécaires ;
- la spécificité,
- la négociation de licences pour les produits bibliographiques électroniques ;
- l'augmentation et le partage des collections ;
- l'acquisition des documents ;
- les catalogues en ligne ;
- la formation du personnel ;
- le processus techniques des ressources électroniques et catalogues des revues

- la formation des usagers ;
- les réunions de travail ;
- la promotion du consortium, ce qui comporte des tâches de marketing et de « visibilité » ;
- la présentation de ressources et la création de portails ;
- le développement et implémentation de fureteur de métadonnées ;
- l'élaboration de statistiques qui permettront un suivi, un contrôle et une évaluation des tâches (activités) et des ressources ;
- la définition de standards techniques et professionnels ;
- la promotion de l'édition électronique ;
- l'élaboration des programmes numérisation ;
- l'élaboration de projets de stockage et conservation à long terme, tant en ressources sur des supports physiques, que dans des répertoires électroniques.

Lignes d'évolution du consortium

Le consortium, pour atteindre les objectifs généraux mentionnés plus haut, devra mener à terme une série de tâches concrètes :

- créer et gérer le catalogue collectif des bibliothèques du consortium ;
- augmenter la productivité scientifique à travers l'information bibliographique et du prêt inter bibliothèque
- améliorer les services des bibliothèques existantes et baisser les coûts en partageant les ressources déjà existantes ;
- promouvoir des plans de coopération, le regroupement des services bibliothécaires, l'acquisition partagée des ressources et la connexion aux réseaux nationaux et internationaux ;
- expérimenter et répandre l'application de nouvelles technologies de l'information aux services des bibliothèques, et améliorer la formation technologique des personnels qui travaillent dans les bibliothèques ;
- collaborer à d'autres initiatives qui supposent une coopération entre bibliothèques nationales.

Description des actions pour atteindre les objectifs.

Les orientations générales décrites précédemment devraient être matérialisées dans des actions concrètes sur lesquelles on devrait travailler de façon permanente, sur :

- la création de la page web du consortium ;
- le catalogue collectif constitué par les fonds des bibliothèques participantes. L'alimentation du catalogue sera constante, comme le renouvellement du matériel dans chaque bibliothèque ;
- l'acquisition négociée de ressources d'information : le consortium réalisera entre ses membres les consultations nécessaires pour connaître les besoins en ressources qui seront utilisées a des fins collectives ;
- la participation aux activités ouvertes à la communauté ;
- la formation des personnels ;
- la réalisation de guides d'usages des ressources électroniques : toutes les bases de données ne s'utilisent pas de la même manière. A chaque fois que de nouvelles ressources sont acquises, les groupes de travail nommeront des responsables afin d'élaborer les guides.
- la participation des membres des différents groupes de travail dans les forums annuels des différents regroupements ;
- les achats de matériel électronique vont augmenter de façon constante ;

- la visibilité et le marketing : toutes les bibliothèques du consortium auront sur les pages web un logo type avec un lien, et quotidiennement on incorporera peu à peu plus de liens sur tout le réseau, des institutions gouvernementales, culturelles et éducatives. Les responsables des bibliothèques donneront des informations sur les activités qu'ils sont en train de mener.

Systèmes de contrôle, de suivi et d'évaluation

Chaque bibliothèque intégrant le consortium montrera dans son évolution que l'évaluation est un outil basique pour l'amélioration permanente, qui nous permettra de réfléchir sur ce que nous sommes en train de faire et comment nous le faisons. Les professionnels des bibliothèques ne voient pas dans l'évaluation un processus critique, ni une menace pour l'organisation, mais une garantie que s'ils travaillent bien avec une offre à chaque fois plus abondante et variée, les usagers choisiront leur institution.

Quant aux professionnels, savoir qu'ils travaillent avec des processus de contrôle normalisés de qualité qui peuvent les amener à l'obtention d'un label de qualité, les incite à améliorer leurs résultats et à s'impliquer davantage dans leur organisation, à laquelle ils se sentent alors mieux intégrés et dans laquelle ils ont une responsabilité dans la prise de décisions.

Le consortium devra publier annuellement un bilan dans lequel il fera le point sur ses activités, sur l'usage qu'il a fait des ressources informationnelles acquises avec les fonds financiers que tous les participants ont apportés, il fera référence aux équipes de travail qui mène à bien les diverses tâches et fournira des données sur l'usage fait pour chaque ressource mise à sa disposition.

Le consortium entreprendra sa tâche de contrôle et d'évaluation comme une institution indépendante, il le fera en suivant des critères déjà utilisés dans les bibliothèques universitaires et tentera de montrer jusqu'où les critères suivants se sont réalisés :

- efficacité : dans quelle mesure les objectifs posés sont-ils atteints ;
- efficacité : quel résultat ont-ils atteint, avec quels moyens et quel degré d'optimisation a-t-on atteint dans l'usage des ressources ;
- pertinence : l'adéquation entre les résultats et les objectifs de l'intervention dans le contexte ;
- faisabilité et durabilité : estimation de la capacité à continuer les actions de manière autonome ;
- impact : les effets positifs et négatifs, attendus ou pas, que l'activité a eu sur le milieu (économique, technique, social, culturel, politique, écologique ...)

Nous devrions nous centraliser sur certains aspects :

- 1) le contexte du service des bibliothèques : les usagers, les bibliothèques, les budgets, les dépenses, le personnel ;
- 2) les collections : composition et conditions d'accès ;
- 3) les installations : espaces et équipements ;
- 4) les services techniques : acquisitions et catalogue ;
- 5) les services à l'utilisateur : accès aux ressources, formation, salle d'étude, salle de lecture, prêt, information scientifique automatisée, services de références;
- 6) un questionnaire de satisfaction en deux parties :

a) des questions aux usagers des bibliothèques appartenant au consortium sur des faits : horaire d'ouverture, usage et satisfaction des conditions matériel, usage et satisfaction des services et facilités proposées par les bibliothèques ;

b) questions relatives aux services communs des bibliothèques qui appartiennent au consortium : connaissances, niveaux d'usage, utilisation des ressources, satisfaction ...

Au regard des critères méthodologiques de segmentation et d'évaluation utilisés par les différentes bibliothèques de manière indépendante, les données et les indicateurs devront veiller à aller dans le sens suivant :

- indicateurs nécessaires en entrée : ressources intégrées dans le système (personnel, infrastructure, équipement, budget, collection) ;
- indicateurs de processus : les activités qui transforment les ressources en produits (acquisitions, catalogues, références) ;
- indicateurs d'activité : les produits et les services créés par les bibliothèques (accès aux matériels, au catalogue informatisé, réponses des services de références bibliographiques), les usages et la satisfaction des usagers vis à vis de ceux-ci ;
- indicateurs de performance et évaluation de résultats : les effets des activités de la bibliothèque sur la vie de la communauté (par exemple : à quel degré l'usage de la bibliothèque affecte le développement des capacités des personnes).

A travers l'application méthodologique du contrôle interne, le consortium doit mesurer :

- 1) le contexte du service
- 2) le leadership
- 3) la politique et la stratégie
- 4) la gestion du personnel
- 5) les ressources et le coût relatif aux collections et aux installations
- 6) les démarches techniques et les services au public
- 7) le degré de satisfaction des usagers
- 8) le degré de satisfaction du personnel
- 9) l'impact sur la société
- 10) les résultats en référence au coût des services techniques et des services au public
- 11) la valorisation de la démarche

Perception et visibilité du consortium

Les employés des bibliothèques gouvernementales regroupées dans le consortium devront participer à des congrès et réunions spécifiques et dont les communications doivent bénéficier d'une large diffusion électronique.

Les résultats prévus par la création du regroupement des bibliothèques gouvernementales.

Objectifs généraux :

- augmenter, optimiser l'édition scientifique ;
- ouvrir à tous l'accès aux collections existantes ;
- favoriser des plans de coopération entre les services et partager les acquisitions ;
- gérer l'accès partagé aux bases de données les plus utilisées ;
- augmenter l'accès aux revues électroniques à travers l'Internet ;
- améliorer la qualité des services bibliothécaires existants et baisser les coûts de catalogage ;
- intensifier l'application des nouvelles technologies dans les services de bibliothèque et en parallèle améliorer la formation technologique du personnel qui travaille dans les bibliothèques.

- Intensifier les initiatives de coopération inter bibliothèques et favoriser la réalisation de catalogues collectifs

Objectifs opérationnels :

- confectionner des plans annuels de formation ;
- réaliser le diagnostic des collections pour faciliter la sélection des ressources électroniques d'intérêt ;
- faire élaborer des guides d'usage des ressources électroniques ;
- élaborer des programmes pour la préservation et la restauration de fonds bibliographiques ancien et historique ;
- initier un répertoire des ressources papier partagées ;
- initier répertoire des ressources électroniques partagées ;
- créer de nouveaux services grâce aux technologies nouvelles ;
- améliorer la gestion, planification, partage et évolution ;
- créer un modèle de référence ;
- travailler en équipe
- améliorer l'image, la visibilité et le prestige des bibliothèques ;
- améliorer la communication entre les institutions et à l'intérieur de chance d'entres elles ;

Les mesures décrites amélioreront les résultats dans l'usage des collections. Progressivement s'expérimentera l'imposition de taxes pour les prestations des services des bibliothèques. La page web du consortium favorisera la réussite, l'amélioration des contenus, la visibilité, la diffusion locale et universelle de l'information.

Conclusion

L'objectif de ce travail est conforme à une méthodologie permettant l'analyse de la politique du secteur culturel des bibliothèques espagnoles et en particulier la création des consortiums et dans notre cas la création d'un répertoire des publications multilingues des différentes bibliothèques d'Etat.

L'effort que sont en train de réaliser les bibliothèques espagnoles est évident, surtout l'effort des professionnels, qui cherchent à faire évoluer leur bibliothèque. La création de consortiums oblige à changer les habitudes de travail, à considérer les sujets de différents points de vue, et à accepter qu'une même réalité puisse faire l'objet de perceptions différentes, et mettre en avant les avantages du travail d'équipe. Pour le moment, les questions techniques de la profession sont assimilées, car les tâches traditionnelles du travail sont déjà normalisées.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent une palette immense de possibilités que les bibliothèques sont certaines d'utiliser, malgré les efforts de formation que cela suppose.

La capacité de travailler en équipe est démontrée par la coopération des bibliothèques dans différents réseaux, mais un consortium exige beaucoup plus, et il faudra nous préparer à répondre à ces nouvelles exigences : il faudra être disposé à travailler avec une vision plus large que pour seulement satisfaire les nécessités du regroupement auquel appartient chaque bibliothèque.

Le projet de constitution du consortium des bibliothèques gouvernementales devra envisager une dimension globale : il devra prendre en compte le contexte final, en respectant les interrelations bien établies qui sont nécessaires à sa mise en œuvre. Par exemple, il existe d'autres bibliothèques très importantes pour lesquelles il faudra leur faciliter l'accès aux ressources et les prendre en compte : les bibliothèques des hôpitaux publiques abonnées à de coûteuses bases de données, les bibliothèques des centres de recherche, des institutions non gouvernementales qui ont des besoins similaires etc.

Certes la nécessité de collaboration est assurée par l'acquisition de nouvelles ressources bibliographiques, mais on ne devra pas oublier les nombreux centres avec lesquels on collabore *de fait*, de manière informelle, ce qui suppose de considérer le passé et les antécédents des projets avec suffisamment d'ampleur.

La motivation première du regroupement est d'acquérir davantage de données bibliographiques à un meilleur prix : motivation imposée par la société de la connaissance et de l'information et les nouvelles technologies. La seule solution est la collaboration et une prédisposition à partager les ressources.

De manière générale, nous pouvons dire que les professionnels des bibliothèques qui sont intégrées dans un consortium doivent maintenir de bonnes relations extérieures avec l'entourage professionnel, plus particulièrement avec les libraires et administrateurs de ressources électroniques, ainsi que des relations internes à leur regroupement ; ces relations reflètent leur implication dans les projets et leur participation active.

Quant à l'utilisateur final, nous dirons que le projet devra segmenter son public en diverses catégories auxquelles offrir des services variés, ce qui permettra de travailler pour être attractif aux yeux de l'utilisateur potentiel.

En ce qui concerne la politique documentaire des bibliothèques espagnoles, nous dirons que non seulement il n'y a pas de politique globale bien définie pour encadrer le projet de constitution de consortium, mais aussi que les politiques ne sont pas pleinement clarifiées car les institutions publiques ne les publient pas. De cette façon, chaque fois que s'affrontent des politiques, des plans, des programmes et activités nous perdons la vision globale pour nous perdre dans le détail de projets mal ficelés.

Dans le cas des bibliothèques gouvernementales, ce problème est grave, car, bien qu'elles fassent partie du monde des bibliothèques espagnoles, elles ne sont pas intégrées directement aux réseaux les plus structurés et les mieux formés, comme le sont les bibliothèques publiques ou les bibliothèques universitaires ; elles peuvent par conséquent se trouver isolées. Dans l'ère de la globalisation, cet isolement peut supposer un important retour en arrière pour ces bibliothèques, notamment les bibliothèques historiques au fonds très riche et très spécifique. De là l'urgence de s'unir (ici on propose un consortium), pour être plus forts, tant comme organisation qui doit rendre service à ses usagers et rendre des comptes à sa tutelle, que comme garant de la sécurité et du développement professionnel des ses agents.

Il est clair que les objectifs d'un consortium sont clairs, fonctionnels et d'une validité limitée par son aire d'influence. En aucun cas la politique de création d'un consortium ne peut se substituer à des politiques plus globales, avec de plus grandes capacités d'action et de moyens, comme le sont les politiques des bibliothèques d'Etat, autonomes ou locales. Mais il est clair que les politiques de création d'un consortium des bibliothèques gouvernementales peuvent servir de modèles à des politiques plus larges.

Enfin, on peut dire que les regroupements proposent une voie souple de coopération, où l'ambition de résultat dépend des moyens économiques dont on dispose, mais aussi de la vocation et de l'investissement des professionnels qui en font partie.

Dans des pays aux faibles PIB, il y a des valeurs culturelles qui peuvent aider à améliorer le niveau économique. Une de ces valeurs est la richesse multiculturelle et multilinguistique que possèdent nombre de ces pays. Comme dans le cas espagnol, ils peuvent réaliser une étude de faisabilité pour leurs bibliothèques gouvernementales pour gérer leurs collections multilingues de façon partagée. La richesse patrimoniale des langues de nombreuses populations indigènes est un bien précieux dont le maintien intéresse toute l'humanité.

Le compromis pour conserver cette culture par les regroupements de bibliothèques doit commencer avec une volonté ferme et professionnelle, tant plus stricte que la ressource est rare dans le pays d'origine : une erreur de planification peut se solder par une perte économique et un manque de confiance vis-à-vis de futures intentions de coopération.

Chaque pays doit réaliser ses objectifs en fonction des différents paramètres qui le caractérisent. On trouve la plus grande tradition de collaboration en Europe et aux Etats-Unis. Cette réalité est difficile à transposer à des pays de plus faible développement, mais adapter les réussites des pays riches aux réalités des autres pays n'est pas impossible. L'efficacité du processus dépend des objectifs visés et des méthodologies de travail adoptées.

Les pays en voie de développement, qui ont des besoins durables, comptent sur leurs bibliothécaires pour encourager la création de consortiums de bibliothèques. Dès maintenant il convient de prévoir une aide aux pays en voie de développement qui en ont besoin.